

## Compte-rendu du Conseil Municipal de Vielleville – 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril, à vingt heures trente, l'assemblée communale s'est réunie à la mairie sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Présents : Michel Béchu, Serge Claustres, Nathalie Hewison, Sylvain Justaut, Géraldine Martin-Houssart, Laure Mercadal, Laurent Miquel, Claire Moulis, Christophe Muet, Nathalie Souloumiac, Georges Sylvestre.

Secrétaire de séance : Claire Moulis

### 1. **Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal :**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

### 2. **Délibération : Vote du Compte de gestion 2023**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Souloumiac, adjointe, afin de présenter le compte de gestion 2023 de la trésorerie de Villefranche de Lauragais.

Résultat à la clôture de l'exercice 2022 : 166 197.27 €

- dont Investissement 118519.56 €
- dont Fonctionnement 47 677.71 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2023 : 389 917.57 €

- dont Investissement : 322 354.60 €
- dont Fonctionnement : 67 562.97 €

L'assemblée vote le compte de gestion de 2023 à l'unanimité.

### 3. **Délibération : Vote du Compte administratif 2023**

Le compte administratif correspond aux comptes de la Mairie. Ils doivent être équivalents aux comptes de gestion du Trésorier.

Les résultats des comptes de la commune se décomposent comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement 2023	261 674,15 €	306 211,65 €
Investissement 2023	548 663,99 €	752 499,03 €
Reports 2022 fonctionnement	0 €	23 025,47 €
Reports 2022 investissement	0 €	118 519,56 €
Restes à réaliser Investissement	342 830,79 €	225 011,10 €
<b>Résultat cumulé</b>		
Investissement	891 494,78 €	1 096 019,69 €
Fonctionnement	261 674,15 €	329 237,12 €
<b>Total</b>	<b>1 153 168,93 €</b>	<b>1 425 256,81 €</b>

Sur la partie Investissement, il y a les subventions et fonds de compensation de TVA qui sont inclus. Il faut noter un décalage entre les factures à payer des travaux de l'église et les subventions qui ne sont pas toutes arrivées, mais cela sera compensé l'an prochain.

Le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité (sauf présence du maire qui ne peut voter). A noter, il s'agit du 53<sup>ième</sup> budget voté par Georges !!

#### **4. Délibération : Affectation du résultat**

Résultats de l'exercice 2023 : en fonctionnement, les 67 562 € de restes sont reportés sur le fonctionnement du budget 2024 car nous devrions avoir plus de recettes que de dépenses en investissement sur l'année 2024. Donc l'ensemble du résultat de 2023 est affecté au fonctionnement de 2024 car nous n'avons pas besoin de soutenir l'investissement.

A partir de l'an prochain, il n'y aura plus deux comptes (celui de la trésorerie + le compte administratif) mais plus qu'un compte unique à voter une fois en conseil municipal.

Acceptation de cette délibération par vote à l'unanimité.

#### **5. Délibération : Vote des taux d'imposition communaux 2024**

Le conseil propose de conserver les taux d'imposition identiques à ceux de l'an dernier.

Les taux seront de 38,39% pour du foncier bâti, 69,52% pour le foncier non bâti, et de 12,98% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le montant attendu est de 130 402 €, auquel on doit enlever 32 301 € (dû au fond national de garantie individuel des Ressources, qui permet de soutenir les communes en difficultés suite à la suppression de la taxe professionnelle), ce qui donnera un produit fiscal attendu de 98 101€.

Cependant, la base d'imposition du foncier bâti changeant par rapport à celle de l'an dernier, cela impactera quand même les particuliers, qui verront leur impôt augmenter.

Acceptation de cette délibération par vote à l'unanimité.

#### **6. Délibération : Subvention aux associations pour 2024**

La mairie a reçu 2 demandes de subvention de la part des associations du village :

- Une demande de subvention de 4 620 € pour le comité des fêtes
- Une demande de subvention de 1 000 € de la part de La Chouette Ecole.
- La demande du Comité des fêtes est équivalente à celle de l'an dernier.

La demande de la Chouette Ecole est également équivalente à celle que l'association avait souhaité l'an dernier. Néanmoins, la Mairie réitère, comme l'an dernier, le fait qu'elle ne souhaite pas donner une subvention supérieure à celle donnée à la Coopérative Scolaire. Le Conseil municipal propose donc une subvention de 700€, équivalente à celle des années antérieures. A noter, la subvention reste équivalente depuis plusieurs années alors que les effectifs de l'école baissent.

Les subventions aux associations « Chasse » (équivalente à 110 €) et « Sport-Loisirs » (250 €) sont reconduites.

Vote : 9 voix POUR, 2 personnes ne pouvant pas participer au vote car investies dans les associations.

#### **7. Délibération : Vote du budget primitif 2024**

Présentation d'un budget équilibré :

	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement votés	363 784,97 €	296 222,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0 €	67 562,97 €
<b>Total section fonctionnement</b>	<b>363 784,97 €</b>	<b>363 784,97 €</b>
Crédits d'investissement votés	168 863,00 €	21 731,91 €
Restes à réaliser reportés	342 830,79 €	225 001,10 €
Solde d'exécution reporté	0 €	322 354,60 €
<b>Total section d'investissement</b>	<b>511 693,79 €</b>	<b>569 087,61 €</b>
<b>TOTAL du BUDGET</b>	<b>875 478,76 €</b>	<b>932 872,58 €</b>

Le tableau des programmes d'investissements ouverts concerne tous les restes à réaliser de 342 830,79 €. Il n'y a pas de proposition d'investissements supplémentaire à rajouter en prévision du remboursement de la ligne de trésorerie de 150 k€ auprès du Crédit Mutuel (équivalent à un prêt relais qui permet de payer les travaux en attendant de recevoir les subventions, notamment le fond de compensation de TVA) pour les travaux de l'église qui devra avoir lieu en novembre 2024.

Pour information, l'allocation compensatrice de 10 k€ que l'on affectait les années précédentes au pôle routier servira cette année à rembourser cette ligne budgétaire.

Le budget est quasi équivalent à celui de l'an dernier. Sur les recettes de fonctionnement, les évolutions de la fiscalité permettent d'envisager une recette supérieure d'environ 6 000 €.

L'idée est de rester raisonnable dans les dépenses tant que les travaux de l'église n'ont pas été entièrement payés, et avant de faire le budget de 2025.

Vote : POUR à l'unanimité des votants.

#### 8. Délibération : régularisation d'ordre non budgétaire

Changement d'une écriture dans une régularisation des comptes de la commune de 2009 d'un montant de 36 €.

Vote : POUR à l'unanimité des votants

#### 9. Autres commissions

**Commission Scolaire** : La mairie a reçu 4 pré-inscriptions pour la rentrée scolaire, donc les effectifs de l'an prochain seraient de 24 élèves. Or, le seuil ayant entraîné la fermeture de la seconde classe était de moins de 24 enfants. Néanmoins, la directrice de l'école a fait part à la mairie de plusieurs rencontres qu'elle a eu avec l'Inspectrice ces dernières semaines, qui semble favorable à la réouverture de la seconde classe au vu de ces effectifs. Cependant, rien n'est encore définitif. On devrait avoir des informations à la mi-mai, au plus tard fin juin.

En revanche, la directrice a demandé à participer au mouvement (mutation) pour changer d'école l'an prochain. Si la seconde classe rouvre, étant donné qu'elle participe au mouvement, elle ne pourra pas postuler sur le poste de direction à la rentrée.

La mairie a également décidé de faire passer le PSC1 (brevet premiers secours) au personnel de mairie, soit 4 personnes.

Commission Plan Communal de Sauvegarde : Le DICRIM a été mis à jour et la commission est en train de revoir le Plan communal de sauvegarde. Prochaine réunion fin avril.

**Commission Eglise** : Les travaux sont quasiment terminés à l'intérieur (menuiseries en train d'être peintes + quelques reprises de maçonnerie puis nettoyage). Sur l'extérieur, des drains sont en train d'être posés et les trottoirs sont en train d'être refaits. Cependant, une partie du feuillard du paratonnerre a été endommagée au cours des travaux et a dû être remplacée en urgence. L'ensemble des travaux réalisés par les entreprises extérieures devraient être terminés dans un mois environ. De plus, les travaux de la sacristie (notamment la réfection du meuble et du plafond) réalisés bénévolement par Marcel Baptiste, ainsi que Laurent et Jean-Claude Miquel, avancent bien également. La haie va également être taillée.

A noter : l'inauguration de l'église aura lieu le 14 juin à 18h30.

**Pool routier** : la reprise du revêtement de la totalité la Route des côteaux coûterait environ 67 000 €, ce qui est très conséquent. Une proposition sera donc de commencer par la moitié de la route dans un premier temps. Les travaux devraient être réalisés au printemps cette année.

#### **10. Questions diverses**

*Nouveau lotissement* : Le premier permis d'aménager a été rendu caduque. Les documents ont été renvoyés et la mairie est actuellement en attente du retour des Bâtiments de France pour ce premier permis.

Séance levée à 22h50